



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries
75484 Paris Cedex 10
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Catégorie B
CAPN n° du 30 septembre 2016

Numéro 51 du 13 octobre 2016

Titularisation de travailleurs handicapés

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale du 30 septembre 2016 était consacrée à l'examen de la situation de 26 contractuels handicapés de la promotion 2015-2016.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé le mode de recrutement des contractuels et rappelé à l'Administration l'opposition de l'organisation au maintien du stage probatoire pour les contrôleurs handicapés.

La délégation **F.O.-DGFIP** a réaffirmé son attachement aux concours nationaux comme seul moyen de recrutement pour entrer dans l'administration et a revendiqué, pour les

travailleurs handicapés, la mise en place d'un concours sur emplois réservés.

Le syndicat exige :

- des moyens suffisants tant en matière de formation que d'adaptation de leur poste de travail,
- leur affectation en surnombre pendant la durée de leur stage,
- un suivi permanent et personnalisé tout au long de leur carrière.

F.O.-DGFIP ainsi que les autres organisations syndicales ont voté pour la titularisation des 26 contractuels handicapés de catégorie B .



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Suite au départ du gouvernement de M. MACRON, M. SAPIN a été nommé le 30 août 2016 Ministre de pleine compétence pour l'ensemble des personnels des Directions de Bercy. Nous ne nous berçons pas d'illusions et ce n'est pas la valse des ministres qui va modifier la feuille de route du gouvernement en ce qui concerne l'avenir des fonctionnaires.

Aussi dès le 21 septembre 2016, dans une lettre ouverte, les Fédérations des Fonctionnaires Finances lui ont dressé la liste des dégradations constantes de l'emploi, des conditions d'exercice des missions et celles des conditions de vie au travail des agents, dues aux choix politiques des dernières années.

En effet depuis plusieurs années nous ne cessons d'alerter notre administration sur cette situation catastrophique.

Alors que le projet de loi de finances sera bientôt en débat, l'« exemplarité de Bercy » ne peut pas se résumer à n'être prioritaire qu'en tant que numéro un des contributeurs aux suppressions d'emplois de fonctionnaires.

C'est pourquoi, **F.O** vous demande encore une fois :

- l'arrêt immédiat de toute suppression d'emploi au ministère au PLF 2017,
- le maintien de l'intégralité de nos missions,
- et le recrutement immédiat à hauteur des besoins des services.

Concernant la CAP de ce jour, nous noterons que pour la 2^{ème} année consécutive, la DGFIP présente un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap supérieur au taux légal de 6 %.

Il s'établit ainsi à 6,33 % pour l'année 2016 sur les effectifs au 1er janvier 2015. Ce chiffre représente l'ensemble des agents recrutés handicapés soit par concours soit par voie contractuelle.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits que notre administration accueille chaque année des agents handicapés mais nous regrettons que leur accueil et leur insertion ne se fassent pas toujours dans de bonnes conditions et avec les moyens adaptés à leur situation.

F.O.-DGFIP revendique pour les travailleurs handicapés, la mise en place d'un véritable concours sur emplois réservés et des moyens appropriés, et veillera à ce que l'administration continue à respecter les obligations légales en matière de volume de recrutement pour ces travailleurs en situation de handicap.

F.O.-DGFIP vous rappelle sa totale opposition à la mise en place par la Direction Générale d'un stage probatoire pour les contrôleurs handicapés recrutés par voie contractuelle et, continuera à dénoncer cette disposition scandaleuse à chaque CAP tant que l'administration ne reviendra pas sur ce point.

Cette disposition ne s'applique pas pour la titularisation des autres contrôleurs stagiaires et ne s'applique pas non plus aux contractuels de catégorie A !

Les contractuels handicapés de catégorie B subissent donc une véritable discrimination.

De plus l'administration doit cesser d'attendre d'un stagiaire handicapé recruté au terme d'un processus dérogatoire, que son handicap disparaisse lorsqu'il rejoint les services. En clair l'administration se comporte comme si son handicap ne l'handicapait plus. Notre administration se croit-elle faiseuse de miracles ?

Pour **F.O.-DGFIP**, il faut que ces contrôleurs soient affectés pendant la durée du stage en surnombre dans une unité de travail afin d'être réellement mis en situation de réussir leur stage. En outre, il faut absolument adapter leur poste de travail et la mission qui leur est confiée à leur niveau de handicap.

F.O.-DGFIP est opposé à un traitement différencié des contrôleurs stagiaires en fonction de leur mode de recrutement. Les contractuels handicapés doivent être titularisés en même temps que le reste de la promotion, et non subir un stage pratique probatoire et une date de titularisation tardive, et ce malgré l'obtention de la moyenne lors de leur scolarité.

Cette CAP Nationale va se prononcer sur la titularisation de 26 agents contractuels handicapés recrutés le 1^{er} octobre 2015.

De ce fait **F.O.-DGFIP** exige de titulariser immédiatement les 26 contrôleurs stagiaires de cette promotion ayant satisfait à la formation théorique.

Pour finir et dans la continuité des demandes faites lors de la CAP de titularisation du 30 juin 2016, nous souhaiterions connaître les réponses apportées par l'administration au problème de logement rencontré par les élèves de l'ENFIP de Toulouse.

Les Élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE, Antonio GONZALES, Pascaline KERHOAS,
Marie-Laure SOLANO, Michelle BOUVIER, Florence ALVINERIE,

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP